

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

- Année scolaire 2022/2023 -



Je soussigné-e

responsable légal de l'élève/des élèves (indiquer les noms et prénoms de tous les enfants ci-dessous),
ou élève majeur moi-même :

- ♦
- ♦
- ♦
- ♦
- ♦

- AUTORISE** la Ville de Beaupreau-en-Mauges (rue Robert Schuman, CS 10063, Beaupreau – 49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex) à photographier et filmer mon(mes) enfant(s) / à me photographier et me filmer pour l'année scolaire 2022/2023, dans le cadre de cours et projets développés par l'École de Musique de Beaupreau-en-Mauges et à utiliser son/mon image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons la Ville de Beaupreau-en-Mauges à fixer, reproduire, adapter et exploiter les photographies et vidéos effectuées.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information, de promotion et de communication de la Ville de Beaupreau-en-Mauges, sous toute forme et tous supports matériels et immatériels, connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation de durée, intégralement et par extraits (exemples : site internet, réseaux sociaux, film promotionnel, magazine municipal, ...).

La Ville de Beaupreau-en-Mauges s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de notre(nos) enfant(s)/de l'élève majeur.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image de mon (mes) enfants / de moi-même est consentie à titre gracieux et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

- N'AUTORISE PAS la cession du droit à l'image de mon(mes) enfants /de mon droit à l'image.**

Le :

Signature :